



BARÈME DES HONORAIRES

LOCATION

HABITATION selon zonage loi Alur	LOCATIONS VIDES OU MEUBLÉES
HONORAIRES DE LOCATION IMPUTABLES AU LOCATAIRE	Etat des lieux : 3€/m ² de surface habitable HONORAIRES DE LOCATION Visite des lieux, constitution du dossier, IMPUTABLES AU LOCATAIRE rédaction du bail : 10/m ² de surface habitable
HONORAIRES DE LOCATION IMPUTABLES AU BAILLEUR	Etat des lieux : 3€/m ² de surface habitable IMPUTABLES AU BAILLEUR Visite des lieux, constitution du dossier, rédaction du bail : 10/m ² de surface habitable

PROFESSIONNEL	BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL
HONORAIRES DE LOCATION TTC à la charge du preneur	30% du loyer triennal charges comprises

GESTION

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE	LOCATION VIDE OU MEUBLÉE
HONORAIRES DE GÉRANCE	7% TTC du montant du quittancement
GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS	Au réel, actuellement 3% TTC du montant du quittancement

VENTE

HABITATION ET PROFESSIONNEL	HONORAIRES DE TRANSACTION
Prix de vente inférieur à 250 000€	6% TTC
Prix de vente supérieur à 250 000€	5 % TTC
Prix de vente terrain	7 % TTC
Prix de vente garage /stationnement	8% TTC

*Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat